

COMMISSION ESPACES PROTEGES

DU CONSEIL NATIONAL DE LA PROTECTION DE LA NATURE

SEANCE DU 19 juin 2018

AVIS D'OPPORTUNITE SUR LE PROJET D'EXTENSION DU PERIMETRE DE LA RESERVE NATURELLE NATIONALE DE SAGNES DE LA GODIVELLE (DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME)

Le Conseil national de la protection de la nature, délibérant valablement,

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 134-2 et R. 134-20 et suivants,

Vu le code des relations entre le public et l'administration, notamment ses articles R. 133-4 à R. 133-14,

Vu la loi modifiée n°2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique, notamment son article 2,

Vu le règlement intérieur adopté par délibération du 19 avril 2017,

Décide :

De donner un **avis favorable à l'unanimité au projet d'extension du périmètre de la réserve.**

La commission rappelle que le projet permet de multiplier la surface de la réserve par 6, qui passera de 24 hectares à 144 hectares environ. La commission note que l'ensemble des milieux tourbeux sont concernés par cette extension et que celle-ci permettra de disposer d'un périmètre plus cohérent favorisant une meilleure mise en œuvre de la gestion.

La commission recommande la mise en place d'un suivi concernant l'eutrophisation et l'épandage du fumier dans la réserve.

Le président de la commission des espaces protégés

Le Président



Roger ESTEVE